

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ARPT AU FORUM D'EL MOUDJAHID :

« Toutes les puces téléphoniques doivent être identifiées en avril »

La décision est ferme. D'ici la fin du mois d'avril prochain, les opérateurs de téléphonie mobile sont sommés d'identifier les puces de l'ensemble de leurs clients. C'est le dernier délai qui vient d'être accordé par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) pour les opérateurs afin qu'ils s'adaptent à la nouvelle règle.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Dans le cas où cette directive n'est pas respectée, l'ARPT procédera elle-même à la résiliation de toutes les puces qui ne sont pas identifiées, en collaboration évidemment avec les opérateurs concernés.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le président du Conseil de l'ARPT, invité du Forum d'El Moudjahid. M. Mohamed Belfodil a dressé devant les journalistes les principales activités et projets de l'ARPT jusqu'à la période de septembre 2007.

Un bilan qualifié de positif dans la mesure où une certaine synergie d'action et de dynamisme s'est emparée du secteur de la poste et des télécommunications.

Une énergie qui s'est vite estompée, du moins pour ce qui est de l'opérateur privé de la téléphonie fixe Lacom appartenant à Egypte Télécom sur lequel les langues se sont beaucoup déliées ces derniers mois, concernant des difficultés financières et la cession de ses activités.

Sur ce point précis, le conférencier a affirmé que «Lacom est en exercice et qu'elle a seulement vu ses activités ralentir suite à quelques difficultés». «Egypte Télécom restera en Algérie. Le problème de Lacom a été soulevé lors de la visite dans notre pays, du



Les puces non identifiées seront résiliées.

ministre égyptien des Télécommunications. Cette société va se redéployer. Elle est en train d'examiner la meilleure manière de revenir en force et nous l'attendons», a-t-il souligné.

Ainsi, Lacom reviendra sur la scène et régnera en maîtresse et peu importe si elle n'a pas rempli les clauses de son cahier des charges.

Mais faut-il le préciser, le facteur bloquant de cet opérateur est le refus d'Algérie Télécom de procéder au découpage de son réseau comme le stipulait le cahier des charges. Mais ce n'est pas là, la première ironie du président de l'ARPT qui, interrogé sur les derniers scandales financiers qui ont secoué Algérie Poste, n'a pas trouvé mieux à dire : «Qu'il faut positiver les trous financiers enregistrés à Algérie Poste».

M. Belfodil explique sa déclaration qui a étonné l'assistance par le fait que «la découverte rapide de ces trous dans les

bureaux de poste atteste de l'efficacité du travail d'inspection effectué par qui de droit».

Par ailleurs et dans le souci d'offrir une meilleure protection aux clients des différents services de télécommunication, le président du conseil de l'ARPT a suggéré la création d'une association des consommateurs, qui selon lui, sera un passerelle entre le client et les opérateurs des différents produits.

Cette sollicitation est motivée, en toute certitude par les plaintes des consommateurs, qui, quand ils rencontrent des problèmes ne trouvent pas de vis-à-vis avec qui discuter. Il faut reconnaître que le marché de la

téléphonie mobile, pour ne citer que celui-ci, est en permanente évolution. La télé-densité est passée de 0,8% en 2000 à 74,81% en septembre 2007.

Pour les projets 2008, la mise en place d'un service universel pourrait apporter un essor très positif pour les zones rurales et autres groupes défavorisés, qui bénéficieront enfin des services des télécommunications et avoir l'accès au savoir universel.

L'ARPT a lancé l'appel d'offres le 16 janvier 2008 à l'intention des opérateurs détenteurs de licence. L'ouverture des plis est prévue pour le mois de mars.

R. M.

Marchés de la téléphonie mobile en septembre 2007

- 95,9 % de prepaid ATM
- 97,2 % de prepaid OTA
- 98 % de prepaid WTA
- 96,9 % de prepaid mobile total.

Parts de marché par opérateur

- 35, 96 % ATM
- 50,28 % OTA
- 13,76 % WTA.

POUR TENTATIVE DE RALLIER LE GSPC

Une condamnation et un acquittement

Poursuivis dans une affaire de tentative d'appartenir à un groupe armé, un jeune dont l'âge ne dépassant pas les 25 ans a été condamné, hier, par le tribunal criminel près la cour d'Alger à trois années, alors que son ami a bénéficié de l'acquittement.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La particularité de cette affaire réside dans le fait que les deux mis en cause sont natifs de la commune de Kouba, plus exactement du quartier l'Apréval où est implantée la mosquée «El Wafaâ bil ahd» (Fidélité au serment). Une mosquée dont l'imam est actuellement en pri-

son pour «avoir incité dans ses prêches les jeunes à faire dans le djihad».

Selon l'arrêt de renvoi, les deux mis en cause ont été approchés par un certain Kechad, un terroriste repent qui, selon la même source, était «l'intermédiaire entre les jeunes du quartier de l'Apréval et certains contacts du

maquis». L'arrestation de ces personnes a eu lieu après que B. A. eut été interpellé par la police judiciaire après son retour de Boghni (Tizi-Ouzou) où il devait rentrer en contact avec l'émir du GSPC pour l'enrôler dans cette organisation terroriste. Or, B. A., pour «incapacité physique», se fait «renvoyer» sur Alger pour s'occuper de la mission d'informateur. Son arrestation par les services de sécurité a permis à ces derniers d'interpeller son ami de quartier Fateh, dit «Felloudja», qui, selon l'arrêt

de renvoi, «a été approché par Kechad pour l'enrôler au sein du GSPC». Selon la même source, trois autres jeunes issus du même quartier, dont Abdelkabar Benhadj, fils de Ali Benhadj, se trouvent aujourd'hui au maquis.

Il est à noter que le représentant du ministère public a requis respectivement des peines de 15 à 10 ans de prison ferme, alors que les avocats de la défense ont plaidé l'acquittement pour «absence de preuves».

A. B.

COUR CRIMINELLE

DE BOUMERDÈS

Un fellah rançonné par les terroristes et condamné à 3 ans de prison

F. Amar, 58 ans, fellah dans la commune de Ouled-Aïssa, dans la wilaya de Boumerdès, a été condamné par le tribunal criminel de Boumerdès à 3 ans de prison ferme pour financement et non-dénonciation du terrorisme. Les faits : le 22 septembre 2007, F. Amar qui venait d'acquérir, à la suite d'une subvention de l'Etat, un tracteur et un camion, a été victime, vers 22h30, de l'intrusion chez lui de terroristes islamistes armés.

Le concerné possède un vignoble à la lisière d'une forêt (Oued-Larba). Sous la menace de leurs armes, les deux visiteurs ont exigé une rançon de 100 000 DA. Le fellah a vainement tenté de se dérober, mais les terroristes, selon ses déclarations, l'ont menacé d'incendier son véhicule de tourisme qu'il venait d'acquérir. Toujours selon ses dires, il a cédé à la menace et remis la somme de 50 000 DA aux racketteurs.

Le prévenu répondait, ce mercredi, devant le tribunal criminel, de chefs d'inculpation de financement et non-dénonciation du terrorisme, vu qu'il n'avait averti les services de sécurité que le lendemain vers 14h30.

Pour le procureur, il y a négligence et volonté de passer sous silence les faits. Il a, par conséquent, requis une lourde peine de 7 ans de prison ferme. L'avocat de la défense, qui a plaidé l'innocence et réclamé l'acquittement, n'a pas été entendu. Le tribunal a donc condamné le fellah à 3 ans de prison ferme.

Abachi L.

AÏN-DEFLA

Un entrepreneur assassiné à Tarik-Ibn-Ziad

Achour Yacine, un jeune entrepreneur, avait rendez-vous avec la mort, mardi matin, dès son arrivée sur le chantier.

Il était chargé de la construction d'un pont qui enjambe l'oued Tighzirt sur la route qui mène de Tarik-Ibn-Ziad (extrême sud-est de la wilaya de Aïn-Defla) vers Aghbal, non loin de la zone limitrophe avec la wilaya de Médéa.

Arrivé à 8h du matin à bord de son véhicule en compagnie de quelques ouvriers, Yacine, indiquant des sources locales, est allé regarder par-dessus le pont le lit de l'oued. Il semble que son ou ses tuteurs l'attendaient là, puisque c'est à ce moment qu'il reçut en plein torse une giclée de balles le tuant sur le coup.

Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital de Khemis-Miliana où il a été déposé peu avant midi, avant qu'il ne soit remis aux parents, dans l'après-midi.

Il a été inhumé le même jour, mardi, après la prière d'el asr au cimetière de Sidi-Braham à Miliana, proche du domicile familial à El Hammama, dans la zone est de la ville.

Karim O.